

**DEMANDE DE REALISATION DE BRANCHEMENT(S) AUX RÉSEAUX PUBLICS
D'EAU POTABLE ET/OU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Je soussigné(e), Madame, Monsieur, Société* (rayer les mentions inutiles)

Nom _____ Prénom _____

Société* _____ N° SIRET* _____

*Pour les professionnels, merci de fournir un extrait de K-bis

Tél fixe _____ Tél portable _____

Courriel _____

N° _____ Rue _____

Lieu-dit _____ Bâtiment _____ N° _____

Code postal _____ Commune _____

agissant en qualité de :

Propriétaire Société Syndic (nom) : _____ Autre : _____

demande la réalisation de :

branchement(s) au réseau public d'eau potable pour des besoins :

a) domestiques : Maison individuelle Immeuble collectif : merci de préciser le nombre et le type de logements : _____

b) assimilés domestiques (autres que logement), merci de préciser en détail l'activité : _____

c) industriels

d) autres

branchement(s) au réseau public d'eaux usées.

pour l'immeuble / le bâti situé à l'adresse suivante :

N° _____ Rue _____

Lieu-dit _____ Bâtiment _____ N° _____

Code postal _____ Commune _____

Référence(s) cadastrale(s) parcelle(s) : section _____ numéro(s) _____

Ma demande fait suite à :

Numéro de la demande d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, certificat d'urbanisme...) : _____

Ma demande concerne :

une mise en conformité / modification du branchement existant (*sans modification du bâti ou de son affectation*)

le raccordement d'une habitation actuellement alimentée par une ressource en eau privée (source, forage, puits...)

La présente demande doit être obligatoirement accompagnée :

- d'un plan de situation
- d'un plan de masse avec les réseaux humides (eau potable, eaux usées, eaux pluviales) et secs
- de **l'arrêté d'obtention de la demande d'urbanisme correspondante (permis de construire, permis d'aménager, certificat d'urbanisme ou déclaration préalable)**,
- d'un plan localisant les éventuelles ressources privées en eau (source, puits, forage, récupération des eaux pluviales...) ainsi que les précisions concernant leur utilisation
- des servitudes de passage ou autorisations écrites pour la pose de vos canalisations privées, dans la mesure où celles-ci traverseraient des terrains ne vous appartenant pas

Un croquis fourni en page 3 vous permettra de visualiser la situation de votre terrain à partir de différents exemples de desserte par les réseaux publics.

En complément, pour les « assimilés domestiques » :

- les éventuels prétraitements prévus en amont du regard de branchement

En complément, pour les « industriels » :

- les études préalables précisées par le règlement de service

Souhaitez-vous souscrire à un abonnement après réalisation des travaux ? Oui Non

Conformément au Code de la Santé Publique (articles L 1331-4) et à la délibération du Conseil Communautaire du 21 décembre 2016, le service d'assainissement de la Communauté de Communes devra effectuer un contrôle des travaux de raccordement assainissement en domaine privé.

Conformément au Code de la Santé Publique (articles L 1331-7, 1331-7-1) et à la délibération du Conseil Communautaire du 21 décembre 2016, le paiement de la participation financière afférente sera exigé du propriétaire dès le raccordement effectif au réseau d'assainissement collectif, indépendamment du coût des travaux de raccordement au réseau public d'eaux usées.

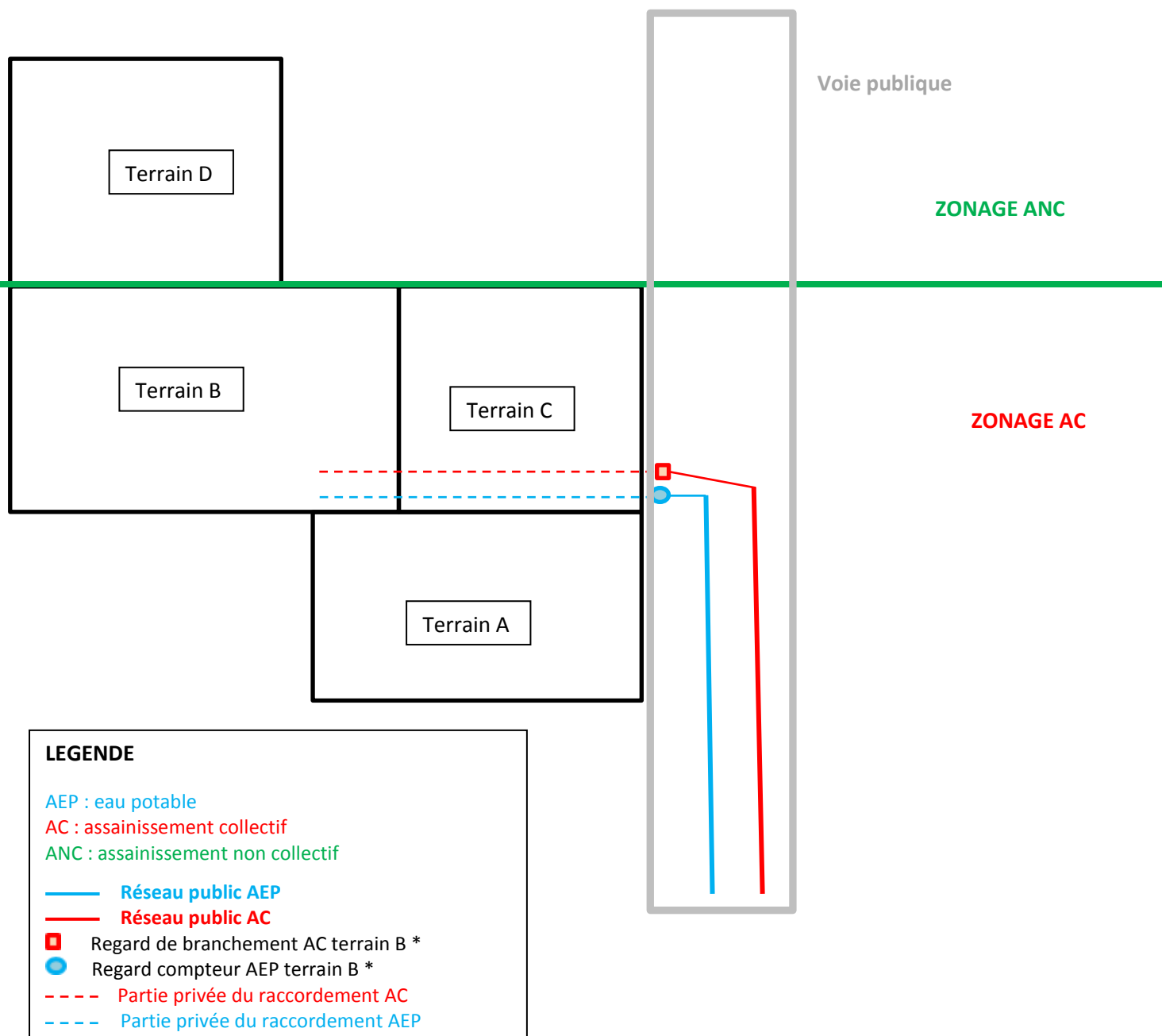
Par ma signature, je déclare avoir pris connaissance du contenu des documents annexés à la présente demande et accepte toutes les conditions et obligations s'y rapportant :

- ✓ Les informations précontractuelles
- ✓ L'extrait des tarifs des fournitures et prestations du Service
- ✓ Les règlements des Services : EAU POTABLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF
 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Fait à _____, le _____ Signature

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent auprès du service.

EXEMPLES DE DESSERTE DES TERRAINS PAR LES RESEAUX PUBLICS / EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT
COLLECTIF



* travaux réalisés par la Communauté de Communes du Gévaudan ou l'entreprise qu'elle aura mandatée

DESSERTE PAR LES RÉSEAUX

Terrain A ou C : Les réseaux AEP/AC sont existants en limite de parcelle.

Terrain B : Les réseaux AEP/AC ne sont pas existants en limite de parcelle mais ils sont présents sous la voie publique. MAIS extension en domaine privé en amont compteur AEP/regard de branchement AC, en terrain C /voie privée → servitudes en terrain privé (sur le terrain C) à transmettre pour la demande de branchement.

Terrain D : Les réseaux AEP/AC ne sont pas existants en limite de parcelle. Etude technique et financière pour AEP + Dossier ANC à déposer pour la partie eaux usées.

SERVICE EAU POTABLE / ASSAINISSEMENT
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GEVAUDAN
Pôle d'Activités du Gévaudan, 4 Rue des Chazelles
48100 MARVEJOLS
Tél : 04 66 42 61 55
E-mail : eau@cc-gevaudan.fr
Horaires : 8h30 – 12h / 14h – 17 h



DEMANDE DE RÉALISATION DE BRANCHEMENT EAUX POTABLE ET/ OU ASSAINISSEMENT COLLECTIF SOUS LE DOMAINE PUBLIC

Partie réservée à l'administration

Destinataires

- EAU POTABLE** Nombre de branchements : _____
- EAUX USEES**
- domestiques** Nombre de branchements : _____
 - assimilés domestiques** Nombre de branchements : _____
 - industriels** Nombre de branchements : _____

Concession N° _____ Service Gestion _____
Numéro de fiche _____ Service Travaux _____